

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2014

POUVOIRS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL - (N° 1942)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 70

présenté par
M. Robiliard

ARTICLE 3

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« pas »

le mot :

« par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.